

L'ACTION SOCIALE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les informations sur l'action sociale au service des agents relevant du bureau des cultes sont accessibles sur le site de [Acteurs.uepal](#) - rubrique « **Actions Sociales** ».

Les bénéficiaires sont :

- Les agents de la fonction publique de l'État exerçant dans la région Grand-Est ;
- Les retraités de la fonction publique de l'État de la région Grand-Est ;
- Le personnel émargeant au ministère de l'intérieur relevant du bureau des cultes (vicaires, pasteurs, agents administratifs, aumôniers...).

Ces actions et offres se déclinent :

- Au niveau national
- Au niveau régional et interministériel
- Et au niveau local pour le Haut-Rhin, Bas-Rhin et la Moselle

Liens généraux

[Vers le site gouvernementale de l'Action Sociale interministérielle](#)

[Vers le site du SRIAS Grand Est](#)

[Retrouvez ici la newsletter de l'Action Sociale de ce mois](#)

[Retrouvez toutes les Offres de l'Action Sociale pour le Haut-Rhin, Bas-Rhin et la Moselle](#)

Les aides et les prestations

Les prestations sociales sont diverses et variées.

- Au niveau interministériel : les aides à la famille, allocation aux parents d'enfants handicapés, allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant...),
- Les aides à la famille spécifique au Ministère de l'Intérieur (aides à la scolarité, participation financière à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents, aide financière exceptionnelle directe non remboursable, aide alimentaire d'urgence).



- En plus du Ticket CESU :
<https://www.cesu-fonctionpublique.fr/>
- Le logement : logements réservés auprès des bailleurs...
<https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>
- Les prêts : Fondation Jean Moulin, FSF
https://www.csf.fr/jcms/mle_194/credit-social-des-fonctionnaires
<https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-prets/tous-nos-prets/>
- La restauration : participation à hauteur de 1, 29 euros pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 480. Les administrations peuvent signer une convention avec des restaurants privés.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/restauration>
- La petite enfance (les crèches, aides à la garde des jeunes enfants)
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/famille>
- Le Transport
- Les actions locales Grand Est (en Moselle, dans le Haut-Rhin : aide à la promotion du sport et des activités artistiques, aide à l'accueil en périscolaire, aide à la conduite accompagnée, aide au permis de conduire pour enfant handicapé, aide post-bac, sortie de Noël pour enfants handicapés...) Ces actions évoluent chaque année en fonction du budget alloué.
<http://www.srias-grandest.fr/>
- Le loisirs : aides aux séjours de vacances de vos enfants (séjours en centre de vacances avec hébergement, séjours en maisons familiales de vacances et gîtes, séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif, séjours linguistiques, séjour en centres de vacances spécialisés.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/vacances-et-loisirs>
- En plus Le chèque vacances :
<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home>



La retraite

- Centre information retraite du bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) (relevant de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel du secrétariat général, est en charge de l'instruction et de la gestion des dossiers de pensions et d'allocations d'invalidité pour l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur. Dès sa titularisation au sein du ministère de l'intérieur, l'agent doit se préoccuper de sa futur retraite).

centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

- Le droit information retraite (DIR)
<https://www.info-retraite.fr>
- Informations sur le régime général et demande en ligne du relevé de carrière multi-régimes
<http://www.lassuranceretraite.fr>
<http://ensap.gouv.fr>
- Bénéficiez de l'aide au maintien à domicile :
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>

Les réseaux professionnels

- Le service social : assistant/e social
- La médecine de prévention
- La santé au travail
- Les psychologues

Contact UEPAL

Le correspondant local de l'action sociale sur le Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle est **Karima Manavella**

Tél : 03 88 25 90 10

mail : karima.manavella@uepal.fr